

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4452

Société :

Actif Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : LMIMOUNI

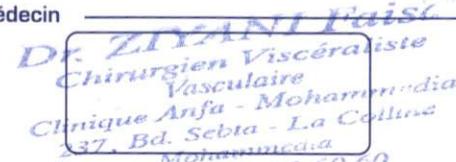
Date de naissance : 07-06-1959

Adresse : Ben Slimane

Tél. : 06 6143 02 65 Total des frais engagés : 1112,32 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 01/07/2022

Nom et prénom du malade : ALLAL BEN ABDELLAH Age : 60

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 01/07/2022

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01/07/22	V et flamme Gros de Salle		300,- 300,- 100,-	11/07/22 Tourism Viscéral Vasculaire Abia - Mohanmedia Cimeta - La Colline 01 00 60

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DU MAGHREB ALEKSANDRA KOKOREVA Docteur en pharmacie Hay Lalla Meriem Bloc D 248 n°2 Benslimane - Tél : 0523296633	01/07/22	412,30

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

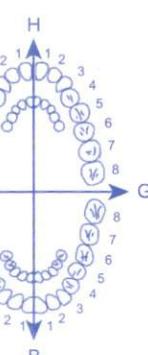
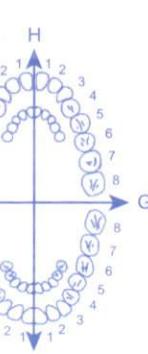
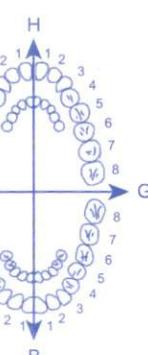
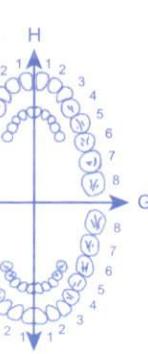
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



مصحة أنفا - المحمدية
Clinique Anfa - Mohammedia

21/04/22

Mohammedia, le

Mr ou Mme :

AMRANI Roudida,

123,60

PHARMACIE DU MAGHREB
ALEKSANDRA KOKOREVA
Docteur en pharmacie
Hay Lalla Meriem Bloc D 248 n°2
Benslimane Tel : 0523746655

SYNTHEMEDIC
22 rue zoubair bnoi al aquam reches
noures casablanca
INEXIUM
40 mg Cpr GR
Boite 14
64115MP21ARO P.P.V: 123,60 DH
6 118001 020607

① Dureva 40 (SV)

31,00

② Doladol (SV)

21,00

③ Librox 1 cp (SV)

79,50

④ Calpol France (SV)

157,20

⑤ Rixux (SV)

412,30

237, Bd. Sebta la Colline - Mohammedia - Tél : 05 23 31 60 60 / 50 - 05 23 30 06 86 / 87

Fax : 05 23 31 25 25 - Patente N° : 39551000 - I.F N° : 3101187 - C.N.S.S : 6627808 - ICE : 001715096000014

LOT:	22048
PER:	04/2025
PPV:	31,00

LOT:22048 PER:04/2025
PPV:21,00 DH

LOT:210931
PER:01\2025
PPC:79,50DH

Lot N°:	0104005
Fab :	08/06/21
Per :	06/2024
PPV :	157,20



مصحة أنفا - المحمدية
Clinique Anfa - Mohammedia

FACTURE

DATE DENTREE	N° FACTURE	NOM ET PRENOM	DATE DE SORTIE
01/07/2022	17853	AMRANI RACHIDA	01/07/2022
DR ZIYANI	V2		300,00 DHS
	PHARMACIE		300,00 DHS
	FRAIS D ESALLE		100,00 DHS
	TOTAL : SEPT CENT DIRHAMS		700,00 DHS

Clinique Anfa - Mohammedia
237 Bd Sebla la Colline
Mohammed V
Tél: 05 23 31 60 60 / 50 - 05 23 30 06 86 / 87
Fax: 05 23 31 25 25



مصحة أنفا - المحمدية
Clinique Anfa - Mohammedia

DETAIL PHARMACIE

DESIGNATION	PU	QUANTITE	TOTAL
PERFUSEUR	35,00	1	35,00
SERUM SALE	35,00	1	35,00
PERFALGAN 1G	90,00	1	90,00
SPASFON	10,00	3	30,00
OMEPRAZOL	70,00	1	70,00
SERING 5CC	5,00	1	5,00
INTRANUL	35,00	1	35,00
TOTAL			300,00

Clinique Anfa Mohammedia
237 Bd Sebta la Colline
Mohammedia - 10000 LG
Tél : 05 23 31 60 60 / 50 - 05 23 30 06 86 / 87
Fax : 05 23 31 25 25